

Lettre à nos frères prêtres

N° 47 - octobre 2010

Lettre trimestrielle de liaison de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

(L'actualité quotidienne de la Fraternité Saint-Pie X : www.laportelatine.org)

L'UNITÉ DANS LA VÉRITÉ

Dans une lettre du 29 juin 1925 aux organisateurs d'un congrès d'études orientales à Ljubliana (actuelle Slovénie), le pape Pie XI écrivait : « Nous sommes persuadé que seule une connaissance exacte des questions peut faire naître cette juste estime des hommes et cette sincère bienveillance qui, unies à la charité du Christ, serviront grandement, par la grâce de Dieu, l'œuvre de réconciliation dans l'unité religieuse ».

Le Souverain Pontife écrivait cela à propos du retour à l'unité de l'Église des orientaux non catholiques (orthodoxes). Mais cette réflexion s'applique, et à combien plus forte raison, à l'unité de tous les catholiques à l'intérieur même de l'Église.

L'unité parfaite ne peut se réaliser que dans la vérité, dont le fondement est la foi. Et, pour atteindre cette vérité, selon nos pauvres moyens humains, la seule voie sûre est celle qu'indique Pie XI, la « connaissance exacte des questions ».

C'est ce que s'efforcent notamment de réaliser les discussions doctrinales entreprises à Rome avec la Fraternité Saint-Pie X. Elles avancent dans une nécessaire atmosphère de discrétion et de silence médiatique. Mais elles se déroulent avec tout le sérieux, toute la précision, toute l'attention que réclament les questions si graves du statut précis de chacun des documents du concile Vatican II, particulièrement ceux touchant à la liberté religieuse, à l'œcuménisme et à la collégialité.

C'est également dans cet esprit de vérité (et de bienveillance unie à la charité, ajoute Pie XI) que nous entendons travailler à la *Lettre à nos frères prêtres*.

C'est dans cet esprit de vérité que nous continuons les études historiques et théologiques concernant la liturgie, un des points-clé de la crise. Nous proposons aujourd'hui de premières notations sur l'offertoire.

C'est avec le même désir de vérité que nous réagissons à l'ouvrage publié, à propos de Mgr Lefebvre et de la Fraternité Saint-Pie X, par un historien connu. Les composantes les plus élémentaires de la recherche objective et sereine de la vérité en sont absentes. En raison de la négligence, du manque de sérieux, de l'omission du travail approfondi requis par l'importance de l'entreprise, ce livre fourmille des erreurs les plus blessantes à notre égard. Il ne peut donc aucunement contribuer à cette connaissance mutuelle susceptible de créer l'estime, prélude nécessaire à l'unité dans la vérité de la foi.

Abbé Régis de CACQUERAY

Éditorial

p. 1 – L'unité dans la vérité

par l'abbé Régis de Cacqueray

Questions à propos de l'offertoire (I)

p. 2 – L'offertoire du Missel traditionnel est-il un rite « moderne » ?

p. 4 – L'offertoire du Missel traditionnel est-il un « doublet » ?

p. 6 – La courte honte d'un historien officiel

p. 8 – Attaque contre la doctrine catholique

QUESTIONS A PROPOS DE L'OFFERTOIRE

L'offertoire du Missel traditionnel est-il un rite « moderne » ?

Dans les années soixante, il était de bon ton d'affirmer que l'offertoire du missel révisé par saint Pie V était « moderne », « récent », qu'il témoignait d'une piété « individualiste » ou « décadente ». Qu'en est-il en réalité, du point de vue de l'histoire de la liturgie, telle que nous la connaissons actuellement, un demi-siècle plus tard ?

Une thèse scientifiquement dépassée

Même un homme aussi scrupuleux que dom Guy Oury, moine de Solesmes, a malheureusement encore soutenu cette thèse lorsqu'il a parlé dans son ouvrage très général et assez bref sur la réforme de la messe de « l'extrême variété des rites et des prières d'offertoire dans le bas Moyen Âge ; c'est indubitablement le signe du caractère récent de toute cette partie de la liturgie de la messe ; pas de source commune, mais l'expression d'une recherche autonome de chaque Église locale » (Guy Oury, *La messe de saint Pie V à Paul VI*, Solesmes, 1975, p. 86).

Cette thèse des années soixante est, en réalité, désormais scientifiquement dépassée. Si quelques-uns peuvent encore la soutenir ici et là, c'est soit par ignorance des recherches historiques récentes, dont les preuves sont pourtant décisives, soit en raison d'un choix purement idéologique.

Pour prendre un seul exemple de travaux sur ce sujet, l'ouvrage érudit du père Paul Tirot, autre moine de Solesmes, intitulé *Histoire des prières d'offertoire dans la liturgie romaine du VII^e au XVI^e siècle* (787 notes et références pour 128 pages), publié en 1985 par les éditions CLV-Edizioni liturgiche (connues et estimées des spécialistes de la liturgie du monde entier), a le grand mérite d'ôter toute légitimité scientifique à une telle affirmation historiquement infondée.

Simple comparaison avec le Canon romain

L'auteur du *De sacramentis* (que les spécialistes datent de la fin du IV^e siècle) cite la plus grande partie du Canon romain, substantiellement identique à celui du Missel révisé par saint Pie V. D'autres documents montrent que le Canon acheva de se constituer entre le début du V^e siècle et le VII^e siècle, la dernière prière à y faire son apparition étant le *Memento* des défunts, que l'on trouve dans le Sacramentaire gallican de Bobbio, au VII^e siècle. Or le Canon romain est incontestablement un texte traditionnel, comme le souligne le célèbre liturgiste dom Botte : « Ce n'est pas un texte inspiré, bien sûr ; mais il a toujours été traité avec un respect particulier. Les théologiens du Moyen Âge n'ont pas essayé de le mettre d'accord avec leurs spéculations. Ils le considéraient comme un donné traditionnel et ils le commentaient comme un texte sacré. On peut juger ce respect exagéré ; mais que serait-il arrivé si les théologiens avaient pris le texte de la messe comme champ clos pour leurs querelles ? Peut-on imaginer qu'un texte, qui a été pendant treize siècles au cœur de la piété chrétienne en Occident et qui a passé intact au milieu des controverses théologiques, succombe finalement sous une réforme liturgique ? » (Bernard Botte, *Le mouvement liturgique. Témoignage et souvenirs*, Desclée, 1973, p. 103 ; cf. également p. 180).

Or le père Tirot montre, en donnant d'innombrables preuves prises des manuscrits liturgiques de l'Europe entière, que toutes et chacune des prières qui constituent l'offertoire du missel révisé par Pie V sont attestées dans des manuscrits datant au plus tard du IX^e siècle, soit deux siècles à peine après la fin de la constitution du Canon romain, texte reconnu par tous comme traditionnel.

L'histoire de l'offertoire reconstituée grâce aux manuscrits

En suivant les savantes études du père Tirot, on peut, en effet, facilement dater l'apparition de chaque prière de l'offertoire, dans l'ordre selon lequel elles se succèdent dans le Missel traditionnel.

Donnons-en ici simplement le résumé : ceux qui désireraient approfondir pourront toujours se référer à l'ouvrage du père Tirot lui-même.

Le *Suscipe, sancte Pater* est attesté au VIII^e siècle dans le Sacramentaire de saint Remy de Reims (Tirot, p. 20). Le *Deus qui humanæ* est attesté au IX^e siècle dans les missels des pays germaniques (Tirot, p. 41). Le *Offerimus tibi, Domine* est attesté au IX^e siècle dans un missel de l'abbaye de Saint-Gall (Tirot, p. 67).

Le *In spiritu humilitatis* est attesté au IX^e siècle dans le Sacramentaire d'Amiens (Tirot, p. 30). Le *Veni, Sanctificator* est attesté au IX^e siècle dans le missel de Stowe (Tirot, p. 48). Le *Incensum istud* est attesté au IX^e siècle dans le Sacramentaire d'Amiens (Tirot, p. 47). Le *Lavabo* est attesté au IX^e siècle dans le Sacramentaire d'Amiens (Tirot, p. 37).

Le *Suscipe, sancta Trinitas* est attesté au IX^e siècle dans un Sacramentaire de l'abbaye de Saint-Amand (Tirot, p. 23). Le *Orate fratres* est attesté au IX^e siècle dans le Sacramentaire d'Amiens (Tirot, p. 54).

L'aboutissement d'une tradition ancienne

Soulignons que la référence citée pour chaque prière est la première de la longue liste de manuscrits que donne le père Tirot à chaque fois. Par exemple, pour le *Lavabo*, le père Tirot cite plus de vingt références de manuscrits. Il faut donc comprendre qu'en réalité les manuscrits mettent par écrit une tradition plus ancienne et déjà largement répandue dans toute l'Europe.

De plus, lorsque nous parlons du IX^e siècle, nous ne devons pas oublier la remarque de l'éminente historienne et liturgiste que fut Noëlle Maurice-Denis Boulet : « Si les Romains ne nous ont pas laissé d'apologies, c'est peut-être simplement qu'aucun manuscrit du VIII^e au IX^e siècle ne nous reste d'eux » (*L'Église en prière*, sous la direction d'Aimé-Georges Martimort, « Analyse des rites et des prières de la messe » par N. M.-D. Boulet, Desclée, 1961, p. 298). Nouvelle raison de penser que ces prières de l'offertoire plongent leurs racines beaucoup plus profond que le IX^e siècle, cette date étant seulement celle où toutes et chacune de ces prières sont attestées.

Au surplus, l'étude du père Tirot manifeste que si les formules d'offertoire ont été diverses à travers l'espace, ont évolué à travers le temps et, de plus, variaient en raison de la relative faculté d'improviser laissée à chaque prêtre par les rubriques, il a existé au final une assez extraordinaire unité de rites. En tout et pour tout, sur l'ensemble de l'Europe chrétienne, le père Tirot recense entre 25 et 30 prières, de même style, de même esprit et de même théologie, se combinant pour former les divers rites locaux d'offertoire. Sur ces 25 à 30 prières, le Missel de la Curie romaine révisé par saint Pie V « a retenu les prières ayant le plus de valeur doctrinale dans les traditions franque, germanique et celtique » (Tirot, p. 124).

L'offertoire, témoin indiscutable de la tradition liturgique latine

Sans doute, il a fallu encore plusieurs siècles pour que ces prières d'offertoire se trouvent rassemblées comme elles figurent dans le Missel révisé par saint Pie V : c'est en effet à partir du XIII^e siècle que l'ensemble de ces prières a commencé, dans le texte que nous utilisons et selon l'ordre que nous connaissons, à figurer dans le Missel de la Curie romaine, que saint Pie V révisera et étendra à l'Église universelle.

Toutefois si, comme le montre avec une grande abondance de preuves la science liturgique actuelle, entre la fin de la constitution du Canon romain, incontestablement traditionnel, et l'apparition de toutes et de chacune des prières de l'offertoire du Missel révisé par saint Pie V, il s'est écoulé au plus deux siècles, il devient absolument faux d'affirmer que cet offertoire serait un rite « récent » et « moderne ».

La réalité crue balaye ces affirmations infondées : l'ensemble de cet offertoire est déjà bien attesté, comme nous pouvons le constater grâce aux manuscrits, sur tout le territoire de l'Europe chrétienne au IX^e siècle. L'offertoire du Missel révisé par saint Pie V est donc vraiment traditionnel, témoin privilégié aussi bien de l'histoire que de la théologie de la liturgie latine. ■

QUESTIONS A PROPOS DE L'OFFERTOIRE

L'offertoire du Missel traditionnel est-il un « doublet » ?

Une objection également très utilisée dans les années soixante contre l'offertoire du Missel traditionnel, et qui eut une énorme influence sur les rédacteurs de la Préparation des dons du Missel de Paul VI, était la suivante : cet offertoire, comportant des prières analogues à celles du Canon, n'est qu'un doublet inutile et théologiquement suspect.

Une objection très courante et assumée par le *Consilium*

Par exemple, le père Roguet écrivait en 1967 : « Dans la réforme prochaine, ces prières [de l'offertoire] seront considérablement abrégées et simplifiées, précisément parce qu'elles ont le défaut d'anticiper sur le Canon et de faire double emploi avec lui » (Aimon-Marie Roguet, *Pourquoi le Canon de la messe en français ?*, Cerf, 1967, p. 19, note 4). Il faudrait, affirmait le père Rouquette, « supprimer tout ce qui, dans la liturgie actuelle, fait double emploi avec le Canon et semble une oblation anticipée du corps et du sang du Christ » (Robert Rouquette, « Une Église réformatrice, le premier synode épiscopal », *Études*, février 1968, p. 267). Car, appuyait le père Béraudy, « l'offertoire de jadis anticipait sur la prière sur les offrandes et sur les *mémentos* du Canon et sur l'anamnèse » (Roger Béraudy, « Les rites de préparation à la communion », *La Maison Dieu* 100, 4^e trim. 1969, p. 82).

Le *Consilium* de liturgie lui-même défendit ce point de vue. La revue du *Consilium*, dans son numéro de mai 1970, publia un article dont elle écrivait qu'il « traite des problèmes doctrinaux posés à la base de la réforme liturgique pour le *Novus ordo missæ* ». « Les anciennes prières de l'offertoire, disait cet article, étaient des doublets. La réforme qui les a supprimées écarte les risques d'erreurs qui tendent à placer ailleurs que dans la consécration l'offrande du sacrifice de l'Église » (Philippe Jobert, « La messe de toujours », *Notitiæ* 54, mai 1970, p. 232 ; introduction p. 231).

Quelques mois plus tôt, le *Consilium*, répondant à des doutes qui lui étaient parvenus, affirmait déjà : « Les anciennes prières *Suscipe sancte Pater* et *Offerimus tibi, Domine* n'exprimaient aucunement la signification exacte des rites d'offertoire, mais anticipaient seulement le concept de la vraie et propre oblation du sacrifice, qui s'opère réellement dans la prière eucharistique après la consécration, quand le Christ devient présent sur l'autel comme victime » (« *Documentorum explanatio* », *Notitiæ* 50, janvier 1970, pp. 37-38).

Une thèse professorale opposée à la réalité historique de la liturgie

Cette anticipation, pourtant, se retrouve dans bien d'autres endroits du Missel. Au *Te igitur*, il est déjà parlé des *sacrificia illibata*. De la même façon, dans les oraisons *super oblata* (« secrètes ») de la fin de l'offertoire, au Temporal dans le Missel traditionnel, oraisons qui datent de la plus haute antiquité, on emploie déjà fréquemment les mots *hostia*, *sacrificium*, *immolatio*.

On retrouve une telle anticipation, et beaucoup plus fortement marquée, dans les liturgies orientales. Citons simplement la liturgie byzantine de saint Jean Chrysostome, la plus connue et la plus répandue. Durant la Préparation des saints dons, qui précède la messe elle-même, le prêtre déclare : « Ô Dieu, notre Dieu, toi qui nous as envoyé le Pain céleste, nourriture pour le monde entier, notre Seigneur et Dieu Jésus-Christ, Sauveur, Rédempteur et Bienfaiteur qui nous bénit et nous sanctifie, bénis toi-même cette offrande et reçois-la sur ton autel d'en haut ». Lors du *Cherubikon*, apportant les oblats à l'autel, le prêtre et le diacre chantent : « Nous qui mystiquement représentons les chérubins et chantons l'hymne trois fois sainte à la vivifiante Trinité, déposons maintenant tous les soucis du monde. Pour recevoir le Roi de toutes choses, invisiblement porté par les anges, alléluia, alléluia, alléluia ». On pourrait citer de nombreux textes de même nature des liturgies antiochiennes, arméniennes, coptes, maronites, etc.

La liturgie ne connaît ni l'avant, ni l'après

Nous avons déjà expliqué, dans un texte sur le « déploiement liturgique » (*Lettre à nos frères prêtres* 45, mars 2010, p. 4), que la liturgie ne connaît ni l'avant, ni l'après : pour elle, tout se situe dans l'instant christique indivisible, où se réalisent simultanément l'offrande, la consécration, l'immolation et la consommation de la divine Victime.

De même que la liturgie anticipe, ainsi que nous venons de le voir, de même elle prolonge. Il n'est que de lire, toujours dans la liturgie de saint Jean Chrysostome (mais toutes les liturgies orientales comportent une formule semblable), l'épiclese, qui se situe *après* la Consécration du pain et du vin. Dans cette formule, alors que le Corps et le Sang du Christ sont déjà présents, le prêtre n'hésite pas à demander : « Envoie ton Esprit Saint sur nous et sur les dons ici présents (...) et fais de ce pain le Corps précieux de ton Christ (...) et de ce qui est dans ce calice le Sang précieux de ton Christ ». Va-t-on dire aux Orientaux que l'épiclese serait un « doublet » de la Consécration ?

La liturgie suit le mode humain de connaître

L'homme ne pouvant tout exprimer en même temps, il étale dans le temps les divers aspects de la réalité divine qu'il est en train de vivre et de célébrer. La liturgie en place une partie avant la Consécration, une autre partie après, et ceci avec une liberté qui est celle de l'Esprit de Dieu et de la poésie. Certes, elle ne suit pas la logique purement cartésienne : elle anticipe, elle rappelle, elle va, elle vient, sans s'assujettir strictement à un ordre scolaire ou administratif.

Comme le remarque saint Thomas dans sa *Somme de théologie* (III, q. 83, a. 4), lorsqu'il parle de la célébration du mystère eucharistique : « Il est offert comme sacrifice ; il est consacré ; il est consommé comme sacrement ». Et comme cela ne peut se faire simultanément et en un seul instant, souligne-t-il, « nous avons d'abord l'oblation ; ensuite la consécration des oblats ; enfin la communion à la victime ». Voilà pourquoi l'offertoire est orienté principalement (même si non exclusivement) vers l'oblation, tandis que ce qui suit la consécration est orienté principalement (mais non exclusivement) vers la communion.

Affirmer que l'offertoire serait un « doublet », c'est détruire la spécificité de l'acte liturgique. C'est oublier ce fait essentiel que la liturgie déploie dans le temps le moment de l'immobile éternité. C'est une bien courte vue du mystère eucharistique : comme si l'on disait que la main gauche est un doublet de la main droite, parce qu'on peut tenir un objet avec une seule main.

Une vieille objection... mais toujours erronée

Il ne faut pas croire que cette objection soit nouvelle : lors du concile de Trente, la Commission *De abusibus missæ*, « Sur les abus de la messe », examina en profondeur cette critique, formulée tant par les protestants que par un certain nombre de Pères du concile.

Mais le concile, qui prit pourtant en compte beaucoup des remarques de cette Commission, refusa précisément d'agréer cette objection et de modifier en conséquence les textes de l'offertoire, considérant en particulier comme un argument définitif l'unanimité des liturgies d'origine apostolique sur ce point : ce que toutes pratiquaient, et souvent de façon plus ouverte et plus insistante que la liturgie romaine, était un donné de tradition bien fondé, même si, dans une perspective plus « professorale », il s'opposait quelque peu à la logique aristotélicienne et scolastique.

Comme le dit avec bonheur Bossuet : « L'oblation du pain et du vin qui se fait dans la secrète et dans toutes les autres prières qui précèdent la consécration, n'est que le commencement du sacrifice » (*Explication sur quelques difficultés sur les prières de la messe*).

Et le véritable fondateur de la science liturgique moderne que fut au début du XVIII^e siècle l'Oratorien Pierre Lebrun souligne, dans sa classique *Explication des rites et prières de la messe* : « Le pain que l'on met sur la patène s'appelle hostie, c'est-à-dire victime, à cause qu'il est destiné à être changé au corps de Jésus-Christ, qui est l'hostie et la victime du sacrifice ».

L'offertoire n'est donc pas un « doublet du Canon : il en est l'extension naturelle et nécessaire. ■

LA COURTE HONTE D'UN HISTORIEN « OFFICIEL »

Philippe Levillain est professeur émérite d'histoire contemporaine à Paris-Nanterre, animateur des « Lundis de l'Histoire » sur France Culture, membre du Conseil pontifical des sciences historiques, directeur du *Dictionnaire historique de la papauté*. Bref, c'est une pointure de l'histoire ecclésiastique en France. Apprendre qu'il prépare une biographie de Mgr Lefebvre pour la réputée (en histoire, du moins) « Librairie académique Perrin », ne pouvait qu'attirer notre attention.

C'est donc chose faite avec la parution de *Rome n'est plus dans Rome – Mgr Lefebvre et son Église* (Perrin, 2010, 456 pages). D'un tel mandarin, on attend évidemment des vues renouvelées, même si l'on se doute qu'il sera fort critique vis-à-vis de Mgr Marcel Lefebvre.

Malheureusement, dans cet ouvrage, les fondamentaux de la science historique ne sont pas respectés, les règles les plus communément admises du travail universitaire sont bafouées. Erreurs factuelles, confusions, imprécisions (sur des points importants qui relèvent directement du dossier étudié) pullulent d'une façon vraiment inconcevable.

Une bibliographie d'une étonnante faiblesse documentaire

Dans un livre d'histoire, le lecteur averti se précipite d'abord à la fin, pour consulter la bibliographie, indice fiable du degré de sérieux dans le travail effectué. En l'occurrence, il ne peut qu'être déconcerté. Dans ce qu'il appelle « Les ouvrages de Mgr Lefebvre », Levillain ignore un texte décisif, les entretiens avec le journaliste de *La Voix du Nord* José Hanu publiés sous le titre *Non ! mais oui à l'Église catholique et romaine* aux éditions Stock en 1977. En effet, Mgr Lefebvre y revient longuement sur sa propre vie sous le feu des questions insistantes de José Hanu.

Dans ce qu'il nomme « Les ouvrages sur Mgr Lefebvre », Levillain néglige, de Jean-Anne Chalet, chef des informations religieuses à l'AFP, *Monseigneur Lefebvre* (Pygmalion, 1976), en grande partie un reportage sur le vif ; de Roland Gaucher, journaliste à *Minute*, *Monseigneur Lefebvre – Combat pour l'Église* (Albatros, 1976), qui comporte le procès-verbal de la réunion du 3 mars 1975 entre Mgr Lefebvre et la commission cardinalice ; de l'abbé Jean Anzevui, prêtre du diocèse de Sion (où se situe Écône), *Le drame d'Écône* (Valprint, 1976), qui publie 26 documents cruciaux, principalement ceux venant de la partie suisse et romaine ; d'Yves Congar, *La crise dans l'Église et Mgr Lefebvre* (Cerf, 1976), la réflexion d'un témoin capital ; de la revue *Itinéraires* (numéro spécial, édition définitive avril 1977), *La condamnation sauvage de Mgr Lefebvre*, qui publie tous les documents de 1974 à 1976, notamment les grandes interviews de Mgr Lefebvre. Il méconnaît Patrick Chalmel, *Écône ou Rome* (Fayard, 1990), qui comporte un fondamental journal tenu à Écône en 1973-1974 ; l'abbé Paul Aulagnier, *La Tradition sans peur* (éditions Servir, 2000), un témoignage de première main sur les débuts de la Fraternité Saint-Pie X. Il passe quasi entièrement sous silence les multiples ouvrages parus de 1977 à 2010, comme les nombreux livres étrangers.

Bref, la base documentaire de Philippe Levillain sur la vie même de Mgr Lefebvre, théoriquement objet propre de son travail historique, est extrêmement étroite, pour ne pas dire dérisoire.

Un ouvrage « historique » empli d'erreurs factuelles

Par ailleurs, Levillain est fâché avec l'orthographe des noms (parmi de très nombreux exemples, des erreurs sur les noms suivants : Mgr de Galarreta, *passim* ; Benoît XVI, p. 53 ; Fulcran Vigouroux, p. 54 ; Adolphe Tanquerey, p. 103 ; dom Gaspar Lefebvre, p. 130 ; Mgr Émile Guerry, p. 213 ; dom Lambert Beauvain, p. 233 ; Mgr Pietro Palazzini, p. 307 ; abbé Gleize, p. 378). Il n'est pas moins brouillé avec les chiffres (ordination de l'abbé Tissier de Mallerai, p. 21 ; *Motu proprio Sacram liturgiam*, p. 229 ; suppression de la Fraternité Saint-Pie X, p. 298, etc.).

Philippe Levillain s'embrouille dès qu'il s'agit d'être un peu précis. Il prétend, p. 15, que le schisme des vieux-catholiques a pris fin en 1878, quand l'Église vieille-catholique est aujourd'hui

bien vivante (même erreur concernant la Petite Église, p. 325). Parlant de saint Pie X, il affirme que celui-ci « établit la bientôt célèbre “première communion” en 1910 » (p. 232), ce qui plonge dans des abîmes de perplexité. Concernant dom Beauduin, il assure qu’à propos du futur Jean XXIII, « une rumeur a été exploitée par les lefebvristes » (p. 233), alors qu’il s’agit d’une affirmation du père Bouyer dans *Dom Lambert Beauduin, un homme d’Église*, Castermann, 1964, p. 180-181.

Philippe Levillain tente de décrire (p. 270) l’implantation de la Fraternité Saint-Pie X, mais sa phrase n’a strictement aucun sens (« En 2009, la FSSPX sera présente dans 63 pays, avec une moyenne annuelle d’une trentaine de prêtres résidants et d’un peu plus d’une trentaine de prêtres en mission »), étant donné que la Fraternité comprend 520 prêtres, et non pas 60 ou 3 780 (selon les deux interprétations qu’on peut donner à cette phrase ambiguë), pas plus d’ailleurs que 1 500 prêtres, comme Levillain l’affirme p. 374, même s’il dit ailleurs (p. 384) qu’elle comporte 491 prêtres.

Sous sa plume, le cardinal Journet se transforme en jésuite (p. 279), comme l’abbé Victor-Alain Berto devient spiritain (p. 439), Mgr de Castro Mayer fait partie de la Fraternité Saint-Pie X alors qu’il était, en réalité, évêque diocésain de Campos au Brésil (p. 214), l’église Saint-Nicolas du Chardonnet a été prise dès 1972 (p. 284), Mgr François Ducaud Bourget est promu évêque (p. 285), ainsi que Mgr Camille Perl (p. 322), l’abbé Philippe Laguérie célèbre la messe avant d’être entré au séminaire (p. 285), l’abbé Coache, curé dans l’Oise, est bombardé vicaire à Paris (p. 286), l’abbé Schmidgerger succède à Mgr Lefebvre en 1991 plutôt qu’en 1983 (p. 356), pour un mandat de six ans quand il s’agit de douze (p. 356), le schisme d’Orient date de 1095 au lieu de 1054 (p. 382), etc.

Un style inénarrable

Ne maîtrisant visiblement pas son dossier, Philippe Levillain, pour dissimuler son incompetence, recourt à d’invraisemblables formules alambiquées, un amphigouri que, sans doute, il trouve poétique. Quelques exemples suffiront à donner une idée de ce triomphe du « style nouille ».

« Sous l’œil médiatique ébloui par cette provocation » (p. 11) : cet *œil médiatique* est une trouvaille si merveilleuse que Levillain la ressort à plusieurs reprises. « Toute affaire désigne dans la durée une question de société qui éclate brusquement et dont le cours inéluctable traduit des divisions de plus en plus compliquées » (p. 12) : le sapeur Camember disait aussi que *la vie, hélas ! est un tissu de coups de poignard qu’il faut savoir boire goutte à goutte*.

« Toutes les crises qui ont provoqué et nourri l’affaire Lefebvre ont relevé d’une dramaturgie conduite avec un sens aigu des effets par un prélat au sourire suave qui n’était pas vraiment celui de l’ange de la cathédrale de Reims. Faisant la somme de son caractère et de ses observations critiques sans véhémence présentées sous l’habit du latin en usage pendant Vatican II, etc. » (p. 13) : le malheureux ange de Reims doit se demander ce qu’il fait dans cette cathédrale du mauvais goût !

« A l’instar de certains évêques français, le cardinal Seper eut l’effroi de penser que la prononciation d’une excommunication *latae sententiae* constituait la seule arme canonique pour enrayer le projet en mouvement » (p. 14) : Levillain connaît-il vraiment le sens des mots français (« l’effroi de penser ») ou latins (une excommunication *latae sententiae*, par définition, ne se prononce pas) ?

« Il appartient au Saint-Siège de renier l’œuvre de Vatican II et, en quelque sorte, de donner à la Fraternité les signes qui lui permettent de lever l’excommunication prononcée par elle contre lui par l’existence même du mouvement légitime et populaire né du comportement inspiré de Mgr Lefebvre » (p. 22) : si quelqu’un comprend cette phrase, qu’il ait la bonté de le faire savoir ! « C’est sur les à-peu-près, les brouillards, les ésotérismes produits par ce transfert d’une pensée moderne dans le véhicule d’une langue consubstantielle à l’Église latine que Mgr Lefebvre conduisit la bataille du maintien de la Tradition » (p. 24) : c’est surtout dans le livre de Philippe Levillain que l’on peut admirer des à-peu-près et des brouillards. Et encore, il ne s’agit ici que de l’introduction du livre !

Bref, un si pauvre factum serait indigne même d’un historien moins titré que Philippe Levillain. Nicolas Senèze, tâcheron du journalisme et auteur du consternant *La crise intégriste* (Bayard, 2008), aura donc réussi, deux ans après, à se faire battre en nullité par un Philippe Levillain ! ■

ATTAQUE CONTRE LA DOCTRINE CATHOLIQUE

Une nouvelle fois (et sans que cela nous surprenne, hélas !), le quotidien *La Croix* (samedi 2 octobre 2010) a offert une pleine page à une violente attaque contre la doctrine catholique.

Il s'agit, certes, d'une « libre opinion », non d'un article de la rédaction. Mais si cette rédaction a choisi de publier cette « libre opinion » plutôt qu'une autre parmi les très nombreuses qu'elle reçoit, c'est tout simplement parce qu'une telle « libre opinion » lui permettait en réalité d'exprimer (sans se mouiller, sans s'engager, sans le dire explicitement) sa propre opinion.

Le but est en effet, même si ce n'est pas dit explicitement, de répondre à nos articles sur la propitiation, qui semblent avoir fait quelque bruit dans Landerneau : le dossier « Le problème de la propitiation » dans *Lettre à nos frères prêtres* 45, l'article « Retour sur la propitiation », LNFP 46.

Cette libre opinion est signée par un certain Alain Weidert, et s'intitule « C'est l'assemblée qui célèbre ! ». L'auteur prétend proposer une réflexion, appuyée sur le *Catéchisme de l'Église catholique*, sur le sujet propre de la célébration liturgique. La question n'est pas, en soi, dénuée d'intérêt, même si l'auteur la traite de façon plutôt unilatérale et faiblement scientifique, ne respectant qu'assez peu les nécessaires articulations théologiques et liturgiques. Mais ce ne sont pas ces insuffisances qui méritent d'attirer aujourd'hui notre attention et notre réaction.

Car l'auteur ajoute à sa démonstration deux conclusions qui, outre qu'elles ne découlent en rien de ses prémisses, constituent des attaques violentes et pleines d'outrages contre la doctrine catholique la plus certaine, à savoir le caractère de sacrifice propitiatoire de la messe. Voici ces textes, que nous ne publions pas sans répugnance, et qui devraient vraiment faire honte à *La Croix*, si celle-ci avait encore quelque souci de la foi catholique.

« Nous flirtons encore avec les paroles et la pratique sacrificielle d'un donnant-donnant païen. Contamination sournoise instillée par les propos d'officiants sacrificateurs en embuscade derrière le latin, avocats d'un clergé intercesseur, conciliateur cultuel qui distribuerait Dieu à l'homme. Avec Jésus tout sacrifice est définitivement subverti, ses pontifes sacrés destitués » (page 15, deuxième et troisième colonnes).

« Déviations de rites qui, une nouvelle fois, risqueraient d'inféoder notre maison baptismale et d'en faire un lieu de brigandage sacrificiel, de réparation expiatoire, de satisfaction propitiatoire. Comme un fleuve détourné de son cours retrouve son lit, le peuple des baptisé(e)s rentre d'exil, dans son héritage. Vatican II signe la fin d'une captivité où les capacités christologiques des héritiers du Christ avaient curieusement été effacées de la mémoire vive de l'Église. Retour à la normale ! » (page 15, quatrième colonne)

On retrouve dans ce texte le pire de la polémique anticatholique de Martin Luther, quand celui-ci dénonçait la « captivité babylonienne de l'Église » et la messe papiste « qui sent l'oblation ». Un catholique ne peut toutefois que s'attrister de lire des lignes aussi sinistrement fausses et scandaleuses dans un périodique qui s'intitule *La Croix* et se vante d'être « le quotidien catholique ». ■

Lettre à nos frères prêtres

Bulletin d'abonnement et de parrainage

Prix au numéro : 3 € ; Abonnement annuel (quatre numéros) : 9 € – pour les prêtres : 5 €

Prénom : Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de 9 €

Je parraine . . . prêtre(s) pour l'abonnement annuel ; je verse donc en sus la somme de €

Chèque à l'ordre de « Lettre à nos frères prêtres », et courrier à « LNFP – 11 rue Cluseret, 92280 Suresnes Cedex ».

Nous contacter par courriel : scspx@aliceadsl.fr

Consulter les anciens numéros : www.laportelatine.org/communication/bulletin/lettrefrerespretres/lettres.php